



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **09 avril 2024** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Anthony Macmillan Labrecque	siège no 2
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Jonathan Touchette-Boileau	siège no 4
Mme Lise Nadeau	siège no 5

Est également présente, Mme Josée Laverdière, Directrice générale et Greffière-Trésorière

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 DEMANDES DE SUBVENTION PPA-CE 2024
- 1.4 DEMANDES DE SUBVENTION PPA-ES 2024
- 1.5 DEMANDE DE SOUMISSIONS BALAYAGE DES RUES
- 1.6 SOUMISSION D'ABAT-POUSSIÈRE RETENUE
- 1.7 RÉOLUTION POUR APPUYER LES REVENDICATIONS DE LA FCM POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TECQ
- 1.8 FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.9 PROJET DE GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE VS LOCAL CLSC
- 1.10 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024
- 1.11 PROCHAINES ÉLECTIONS SIÈGE #6 5 MAI 2024

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS
- 2.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.
- 2.3 AFFECTATION À L'EXERCICE FINANCIER 2024

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

5. URBANISME

- 5.1 FORMATION CCU OBLIGATOIRE

6. COMMISSION DES LOISIRS

- 6.1 RÉOLUTION PROJET GYM
- 6.2 FLICK ST-FELIX EN FÊTE
- 6.3 NATHALIE POMERLEAU SOIRÉE DANSANTE AUTORISATION ROULOTTE

7. TRAVAUX PUBLIC

- 7.1 PROBLÈMES D'ÉGOUTTEMENT RUE BRADETTE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 305 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

10. VARIA

10.1 FORMATION COMBEC

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

62-04-24

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Anthony Macmillan Labrecque
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

63-04-24

Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Anthony Macmillan Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux des 05 et 11 mars 2024 tel que rédigé.

1.3 DEMANDES DE SUBVENTION PPA-CE 2024

64-04-24

Demande de subvention PPA-CE 2024

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

ATTENDU QUE les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissières de sécurité et autres protections bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lors celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;

- Frais liés à l'expropriation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage s'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaires à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais-de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamé ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité.
- Pour les travaux effectués en régie :
 - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
 - Les frais d'utilisation de la machinerie pourvu qu'ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document *Taux de location de machineries lourdes avec opérateur et équipements divers 2019* ou sa plus récente édition;
 - Les matériaux utilisés.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M le conseiller Jonathan Touchette Boileau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au montant de 60 000\$ pour effectuer les travaux prioritaires suivant :

Chemins	Travaux	Quantité	Coût
Rg 5-6 Est et Ouest	• Ponceau à changer	• 2	• 28000\$
Rg 7-8 Ouest	• Ponceau à changer	• 1	• 16 000\$
Rg 7-8 Est	• Ponceau à changer	• 1	• 16 000\$

1.4 DEMANDES DE SUBVENTION PPA-ES 2024

65-04-24

Demande de subvention PPA-ES 2024

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

ATTENDU QUE les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre;

- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissières de sécurité et autres protections bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lors celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;
- Frais liés à l'expropriation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage s'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaires à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais-de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamé ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité.
- Pour les travaux effectués en régie :
 - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
 - Les frais d'utilisation de la machinerie pourvu qu'ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document *Taux de location de machineries lourdes avec opérateur et équipements divers 2019* ou sa plus récente édition;
 - Les matériaux utilisés.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) au montant de 280 000\$ pour effectuer les travaux prioritaires suivant :

Chemins	Travaux	Quantité	Coût
Rg 5-6 Ouest Rg 5-6 Est Rg 9-10 Ouest Rg 7 & 8 Ouest	• Reprofilage fossé	• 40 km en tout (Environ 2500\$/km)	• 100 000\$
Rg 5-6 ouest,est Rg 9-10 ouest,est Rg 7-8 ouest	• Rechargement de chemins	• 11500 tonnes à 8.76\$/T.	• 100 000\$
Rg 5-6 Ouest	• Ponceau à changer	• 1	• 14 000\$

Rg 7-8 Ouest	• Ponceau à changer	• 2	• 66000\$
Rg 7-8 Est	• Ponceau à changer	• 1	• 16 000\$

1.5 DEMANDE DE SOUMISSIONS BALAYAGE DES RUES

66-04-24

Demande de soumission balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE les rues asphaltées du village doivent être nettoyées chaque printemps;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur habituel de la municipalité Pavage Abitibi a mis son équipement en vente et n'offre plus le service;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lise Nadeau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser la Directrice générale à rechercher et demander des soumissions pour le service de balayage de rues.

1.6 SOUMISSION D'ABAT-POUSSIÈRE RETENUE

67-04-24

Soumission d'Abat-poussière retenue

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une invitation à soumissionner à quatre fournisseurs d'abats-poussière;

ATTENDU QUE la quantité demandée est de 82000 litres.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette Boileau
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat de 82000 litres d'abats-poussière au plus bas soumissionnaire conforme, RM Entreprises, au coût de 0,497\$/litre pour un total de 40 754\$ excluant les taxes.

FOURNISSEUR	\$/LITRE	TOTAL EXCLUANT TAXES
RM Entreprises	0.497 \$/litre	40 754 \$
Modular Chemical systems .	Aucune reçue	
Sel IceCat	0 .56 \$/litre	46 002 \$.
Somavrac	0.5388\$/litre	44 181.60\$

1.7 RÉSOLUTION POUR APPUYER LES REVENDICATIONS DE LA FCM POUR LE RENOUELEMENT DE LA TECQ

68-04-24

Appui pour le maintien du fonds pour le développement des collectivités du Canada

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Anthony Mc Millan Labrecque

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

- Avec le nouveau plan d'investissements fédéraux en infrastructure à un point mort, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) est le seul programme d'infrastructure fédéral sur lequel les municipalités peuvent compter pour remettre en état les infrastructures existantes et développer de nouveaux actifs afin de répondre à la croissance.
- Les municipalités canadiennes connaissent une croissance record et doivent pouvoir compter sur un financement des infrastructures permanent, flexible et prévisible à l'issue du processus de renégociation entre le gouvernement fédéral et les signataires.
- Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) fournit plus de 2,4 milliards de dollars de financement annuel directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'allocation prévisible. Les municipalités de toutes tailles utilisent le FDCC pour améliorer concrètement la vie de leur population en construisant et en rénovant des infrastructures publiques essentielles, notamment les infrastructures d'eau potable, les routes, les réseaux de transports en commun et des installations communautaires, culturelles et récréatives.
- À court terme, la FCM demande au gouvernement fédéral de renouveler ce programme essentiel et de maintenir le FDCC en tant que source de financement direct, prévisible et à long terme pour les priorités locales en matière d'infrastructure.
- La FCM a également incité le gouvernement fédéral à s'appuyer sur ce mécanisme de financement éprouvé pour fournir des fonds supplémentaires directement aux municipalités, dans le nouveau cadre de croissance municipale qui servira à faire corrélérer les revenus des municipalités à la hausse démographique et à la croissance économique du pays.

1.8 FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

69-04-24

Fin de probation et permanence de la directrice générale

Attendu que les membres du Conseil Municipal de St-Félix de Dalquier ainsi que le Maire, confirment que Madame Josée Laverdière, a réussi sa période de probation, qui se terminera le 10 avril 2024.

Que les qualifications et compétences dans le poste de Directrice Générale de Madame Josée Laverdière méritent une continuation de l'emploi au sein de notre Municipalité de façon permanente.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lise Nadeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De signer la fin de probation de Madame Josée Laverdière et de lui confirmer un poste permanent au sein de la Municipalité.

Le contrat d'emploi qui a été signé le 10 octobre 2023 continuera de s'appliquer.

70-04-24

Projet de garderie en milieu communautaire

CONSIDÉRANT QUE le programme de service de garde en milieu communautaire admet deux types de projets.

- Le premier type se déroule dans un local fourni par un partenaire de la communauté, avec un maximum de 12 enfants accueillis.
- Le deuxième type se déroule dans une résidence privée, avec un maximum de neuf enfants accueillis.

CONSIDÉRANT QUE les projets peuvent prendre différentes formes, telles que la collaboration entre deux responsables en services de garde éducatifs (RSGE) dans une résidence privée, ou entre plusieurs RSGE dans un local fourni par un partenaire de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les conditions spécifiques du projet incluent le respect du statut de travailleuse autonome de la RSGE, le respect des règles de reconnaissance, la possibilité d'offrir des places subventionnées ou non subventionnées, la détention d'une assurance responsabilité civile, une durée minimale de deux ans pour le projet, et le respect des ententes collectives et des subventions;

CONSIDÉRANT QUE les locaux fournis par un partenaire de la communauté ou une entreprise doivent être conformes à la réglementation en vigueur, aménagés de manière chaleureuse et conviviale, et assurés convenablement;

CONSIDÉRANT QUE le respect des normes de santé, sécurité, bien-être et développement des enfants est primordial;

Considérant que la reconnaissance de nouvelles RSGE devrait être évaluée principalement sur la base des locaux fournis par un partenaire de la communauté. En cas de projets différents des exemples proposés, il est recommandé de faire valider l'orientation par le Ministère avant d'avancer dans les démarches. Au Québec, le Code de construction et le Code de sécurité limitent à neuf le nombre d'enfants dans une résidence privée, mais une conformité aux normes de construction des édifices publics pourrait permettre d'accueillir jusqu'à 12 enfants.

Considérant que suite à la visite du local du CLSC, les responsables du CPE les petits élans qui chapeaute le projet, ont déclaré le projet viable pour accueillir 6 enfants, moyennant quelques travaux d'aménagement (cuisinette, clôturer le terrain,) et à condition que le Ministère de la famille accepte. Une subvention jusqu'à 10 000\$ (80% des dépenses admissibles.);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Le conseiller Jonathan Touchette Boileau
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lise Nadeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

De faire la demande pour vérifier l'admissibilité de la Municipalité au projet et de vérifier le coût des travaux.

71-04-24

Emploi d'été du Canada 2024

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi Été Canada (EÉC 2024);

ATTENDU QUE la demande de la municipalité a été accepté pour 1 emplois d'été d'une durée de 280 heures (8 semaines à 35 hres) à un taux de subvention de 7,88\$ l'heure.

ATTENDU QUE cette subvention est pour les jeunes de 15 à 30 ans qui ont besoin d'aide pour acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour réussir la transition vers le marché du travail.

DE CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'afficher un poste de journalier pour une durée de 8 semaines.

D'AUTORISER la Directrice générale. à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

1.11 PROCHAINES ÉLECTIONS SIÈGE #6 5 MAI 2024

Comme le siège #6 est toujours vacant, nous retournons en élections le 5 mai 2024. Le vote par anticipation aura lieu le 28 avril 2024. Les candidats qui se présentent sont Mme Nellie Deschênes et M. Éloi Rioux.

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

[72-04-24](#)

Approbation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Anthony Macmillan Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et greffière-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
76	Marcoux Zachary	Activité fête d'hiver	200,00 \$
77	Chagnon Gabriel	Fête d'hiver	400,00 \$
78	Hydro-Québec	Éclairage public	407,48 \$
79	Énergies Sonic	Essence, mazout	4 163,71 \$
80	Épicerie Carignan	Essence, autre février	498,16 \$
81	Xérox	Copieur	422,82 \$
82	Nodikeau	Vérification débièmes 2023	3 046,84 \$
83	Commission des Loisirs	Subvention	4 000,00 \$
84	Postes Canada	Fourniture de bureau	428,86 \$
85	Ministre des Finances	Sûreté du Québec pte 1 (postdaté juin)	33 298,00 \$
86	Ministre des Finances	Sûreté du Québec pte 2 (postdaté oct.)	33 297,00 \$
87	FQM Services coop	Logiciel relevé 1 et t4 gouvernement	540,68 \$
88	FM formules municipales	Élection	12,08 \$
89	Services de cartes Desjardins	Activité, élection	157,42 \$
90	Revenu Québec	Frais tx vente terrain 2023	32,27 \$
91	Postes Canada	Frais de poste journal	27,83 \$
92	Code Ducharme	Mise à jour	81,59 \$
93	Hydro-Québec	Aqueduc	4 407,55 \$
94	GLS Canada	Transport analyses	41,02 \$
95	Énergies Sonic	Diesel, mazout	2 692,31 \$
96	Puits Abitibi	Forage piézomètres	60 246,90 \$
97	Excavation FCD	Dégel fossés	2 621,43 \$
98	Tandem	94-12	78,76 \$
99	Germain Lévesque	Service professionnel	50,00 \$
100	Équipements Protek	Vêtement travail garage	86,92 \$
101	Sécur Alert	Support technique	109,23 \$

102	Municipalité de Berry	Service professionnel	128,25 \$
103	M & M Nord-Ouest	94-12, garage	414,35 \$
104	Ville d'Amos	LET, écocentre	3 270,85 \$
105	Épicerie Carignan	Essence, autre	523,57 \$
106	PG Bilodeau	11-11	2 828,85 \$
107	Canadian Tire	Garage	68,38 \$
108	Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	95,14 \$
109	Bois Turcotte	Garage	11,94 \$
110	Lumen	Complexe	172,12 \$
111	Réusitech	94-12	390,77 \$
112	Bergeron et filles	Jardin communautaire	657,76 \$
113	UAP Traction Amos	94-12, garage	381,55 \$
114	Sanimos	Collecte mars 2024	12 735,39 \$
115	DL et Associés	Projet gym et luminaires	8 409,88 \$
116	Industries Blais	Entretien monte-charge complexe	459,90 \$
117	H2Lab	Analyses eau potable et usée	680,77 \$
118	ADN Communication	Alertes municipales	38,92 \$
119	Norfil	Fourniture aqueduc	541,10 \$
L5	SAAQ	Immatriculation 2024	6 236,78 \$
L6	Revenu Québec	Das mars 2024	11 281,95 \$
L7	ADRC	Das mars 2024	4 802,95 \$
	Rémunération		
	Employés		27 125,21 \$
	Conseil municipal		1 560,90 \$
	Remboursement frais	Cellulaires et autres	383,65 \$
Total			234 549,79 \$

Légende : 09-08: Freightliner 10-07: Inter 94-12 : Niveleuse 11-11: Chargeuse

2.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.

Dépôt du rapport financier 2023

Mme Aline Guénette, Technicienne comptable pour Daniel Tétreault CPA inc., présente pour dépôt le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Celui-ci s'est conclu avec un déficit de fonctionnement de 61 447\$.

L'excédent (déficit) de fonctionnements accumulé non affecté au 31 décembre 2023 était de 162 008\$. L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2023 était de 1 396 905 \$.

Sommaire des résultats à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	Budget	Réalisation
Revenus		
Fonctionnement	1 734 371	1 726 917
	1 734 371	1 726 917
Charges de fonctionnement	1 724 371	1 792 705
Excédent (déficit) de l'exercice	10 000	(65 788)
Amortissement des immobilisations		
Remboursement de la dette à long terme		
Affectation		
Activités d'investissement		
Réserves financières et fonds réservés		4 341
	0	4 341
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	10 000	(61 447)

73-04-24

Affectation à l'exercice financier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'affecter au surplus non affecté général la somme de 61 447\$ correspondant au déficit 2023.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

5. URBANISME

5.1 FORMATION CCU OBLIGATOIRE

Sujet reporté à la réunion de mai 2024.

6. COMMISSION DES LOISIRS

6.1 RÉOLUTION PROJET GYM

74-04-24

Appui projet salle de conditionnement physique - Fonds projets structurants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, suite à la vente du bâtiment municipal doit relocaliser la salle de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT qu'un tel service est essentiel à la qualité de vie et au dynamisme du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un endroit disponible pour construire une salle de conditionnement physique dans son complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'il a été estimé qu'un tel projet engendrerait une dépense minimale d'environ 30 000\$;

De ces faits,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lise Nadeau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi, dans le cadre du programme « Fonds projets structurants », le projet de salle de conditionnement physique proposé par Mme Maé Parant-Faubert, agente de développement et d'autoriser celle-ci à signer les documents relatifs à cette demande.

6.2 FLICK ST-FELIX EN FÊTE

75-04-24

Demande Flic St-Félix en fête

ATTENDU QUE le Fonds Local d'Initiatives collectives (FLIC) est destiné à soutenir les initiatives rurales et territoriales ayant un impact sur le développement de l'entrepreneuriat, la prise en charge des collectivités et le sentiment d'appartenance dans la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la Commission des Loisirs désire rassembler et renforcer le sentiment d'appartenance à la municipalité des citoyens;

ATTENDU QU'un projet d'activité appelé St-Félix en fête, est présenté au conseil municipal par l'agente de développement Maé Parant-Faubert;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une demande au programme FLIC est le 19 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lise Nadeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier appuie le projet « St-Félix en Fête » de la Commission des Loisirs de St-Félix dans sa demande de subvention au programme FLIC pour l'organisation de cette activité qui aura lieu le 15 juin 2024.

Que la municipalité autorise Mme Maé Parant-Faubert, agente de développement de la municipalité à déposer la demande, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6.3 NATHALIE POMERLEAU SOIRÉE DANSANTE AUTORISATION ROULOTTE

[76-04-24](#)

[Autorisation de stationner des roulottes](#)

Attendu que Madame Nathalie Pomerleau a loué la salle du Complexe municipal pour une soirée dansante le 1er juin 2024;

Attendu que, à l'occasion de cette soirée, elle aimerait que les gens puissent apporter leur roulotte de camping pour dormir sur place;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette Boileau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Anthony Mc Millan Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser les gens participants à la soirée à stationner leur roulotte dans le stationnement de l'Aréna. Le tout est, bien sûr, sans service d'eau et d'électricité.

7. TRAVAUX PUBLIC

7.1 PROBLÈMES D'ÉGOUTTEMENT RUE BRADETTE

Il a été soulevé au Conseil les problèmes d'égouttement des terrains sur la rue Bradette. L'eau s'accumulerait et proviendrait soit d'un écoulement des terrains vagues voisins ou d'un problème du réseau pluvial. Il est demandé par le conseil de vérifier les plans qui ont été fait à l'époque et de contacter l'ingénieur pour voir comment cela a été construit. Nous reparlerons de ce point à la prochaine réunion.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

[77-04-24](#)

[Adoption rapport annuel 2023 schéma de couverture de risques en sécurité incendie](#)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU que la municipalité de _Saint-Félix de Dalquier a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette Boileau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Anthony Mc Millan Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

Que la municipalité de Saint-Félix de Dalquier adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

9. RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 305 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

78-04-24

Règlement # 305

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 80 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 1500 OU 2500 POUR LE TRAVAIL MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier désire acquérir une camionnette 1500 ou 2500, selon le prix demandé, neuf ou usagé pour effectuer différents travaux dans la Municipalité et pour les déplacements des employés lorsque requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil le 5 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et dispensent de lecture la directrice générale & greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette Boileau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La municipalité décrète un emprunt pour l'acquisition d'une camionnette, conformément à l'estimation détaillée des coûts apparaissant à l'annexe « A » préparé par madame Josée Laverdière, Directrice générale, greffière et trésorière, ladite annexe faisant partie du présent règlement.,

ARTICLE 3 : Afin de pourvoir au paiement de la contribution identifiée à l'annexe « A » du présent règlement, La Municipalité de St-Félix-de-Dalquier décrète une dépense de 80 000 \$ et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt d'un même montant.

ARTICLE 4 : L'emprunt sera remboursé sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. VARIA

10.1 FORMATION COMBEC

[79-04-24](#)

Formation Combec

Attendu que la greffière adjointe s'occupe aussi de l'urbanisme et de la délivrance des permis, il est important qu'elle puisse suivre des formations pour se tenir à jour des nouveautés dans le domaine.

Attendu que plusieurs formations en ligne sont offertes,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser la greffière adjointe à s'inscrire et à suivre les formations de la Combec pour un montant de 743.70\$ avant taxes.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée, il est 21h08.

Félix Labrecque
Maire

Josée Laverdière
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Félix Labrecque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.